

PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES MILLE-ÎLES

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Mille-Îles tenue le mardi 10 octobre 2023, à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

<b>PRÉSENCES :</b>	Isabelle Cloutier Patrick Courtemanche Isabelle Gonthier Lessead Jaziri, vice-président Alain Jutras Simon Legault Edna Myrthil, présidente Christian Slachetka Émilie St-Jacques Dominique Sylvain Mélanie Villemaire
<b>Directrice générale :</b>	Nathalie Joannette
<b>Secrétaire générale :</b>	M <sup>e</sup> Marie-France Dion
<b>Invités :</b>	Roch-André Malo, directeur général adjoint, DG Richard Coulombe, directeur, SEA Isabelle Guay, directrice, SOST Matthieu Riopel, directeur, SRTI Éric Tellier, directeur, SRM Véronique Beaudoin, directrice adjointe, SRM M <sup>e</sup> Josiane Landry, secr. gén. adj. et dir. adj., SSGC Jean Poitras, protecteur de l'élève substitut Marie-Pier Bélanger, firme Humance   Culture & Performance
<b>Absences :</b>	Josée Ducharme Julie Meloche
<b>Présence à distance :</b>	Francine Ladouceur, protectrice de l'élève

## 1. POINTS STATUTAIRES

### 1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Les membres du conseil d'administration présents forment quorum sous la présidence de Mme Edna Myrthil, présidente.

Il est 19 h 40.

La secrétaire générale, M<sup>e</sup> Marie-France Dion, précise que les procédures de convocation ont été respectées.

## 1.2. RÉCEPTION DES LETTRES DE DÉMISSION DE M<sup>ME</sup> GENEVIÈVE BLAIS, MM. OLIVIER PROVOST-MARCHAND ET CHRISTIAN SLACHETKA (ART. 175.8 LIP)

La secrétaire générale informe les membres du conseil d'administration de la réception de trois lettres de démission de membres du conseil d'administration, soit Mme Geneviève Blais, membre du personnel enseignant, laquelle démission a pris effet le 11 septembre 2023 et M. Olivier Provost-Marchand, membre parent du district 4, laquelle démission a pris effet en date de ce jour. De plus, M. Christian Slachetka, membre parent du district 2, a remis sa démission, laquelle sera effective en date du 11 octobre 2023. Les trois lettres de démission sont versées au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 120.

## 2. ORDRE DU JOUR

### 2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° CA-231010-423

Mme Edna Myrthil demande d'ajouter le point « Assermentation de M. Patrick Courtemanche, membre représentant le personnel d'encadrement, et dépôt de sa déclaration et engagement » au point 1.3. de l'ordre du jour;

M. Alain Jutras demande d'ajouter le point « Retour sur l'élection de la vice-présidence du conseil d'administration – **pour adoption** » au point 8.3. de l'ordre du jour;

Mme Edna Myrthil demande de devancer les points 8.1. « Rapport annuel de la protectrice de l'élève pour l'année scolaire 2022-2023 – **pour dépôt** » et 10.1. « Reddition de comptes 2022-2023 de la directrice générale à l'égard des pouvoirs délégués par le conseil d'administration – **pour information** » afin qu'ils soient présentés après l'agenda de consentement;

Il est proposé par M. Christian Slachetka

*D'ADOPTER* le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

<b>1. Points statutaires</b>
1.1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
1.2. Réception des lettres de démission de M <sup>me</sup> Geneviève Blais, MM. Olivier Provost-Marchand et Christian Slachetka (art. 175.8 LIP)
1.3. Assermentation de M. Patrick Courtemanche, membre représentant le personnel d'encadrement, et dépôt de sa déclaration et engagement
<b>2. Ordre du jour</b>
2.1. Adoption de l'ordre du jour
<b>3. Période de questions du public (30 minutes)</b>
<b>4. Agenda de consentement</b>
4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2023 :
4.1.1. Adoption
4.1.2. Suivi
4.2. Reddition de comptes de la directrice générale – Attribution de contrats de construction de plus de 1 M\$
<b>5. Dossier(s) retiré(s) de l'agenda de consentement (le cas échéant)</b>
5.1. Aucun
<b>6. Services éducatifs</b>
<b>6.1. Secteur des jeunes</b>
<b>6.2. Secteur des adultes</b>
6.2.1. Demande d'aide financière pour un ajout d'espace en formation professionnelle – <b>pour adoption</b>

6.2.2.	Demande de location d'immeuble en formation générale adulte – <b>pour adoption</b>
6.2.3.	Demande de subvention au Secrétariat à la condition féminine pour le Centre de formation Construc-Plus – <b>pour adoption</b>
<b>7.</b>	<b>Services administratifs</b>
<b>7.1.</b>	<b>Ressources matérielles</b>
7.1.1.	Remplacement de bâtiment - Ajout à la demande initiale – <b>pour adoption</b>
<b>Pause</b>	
<b>7.2.</b>	<b>Organisation scolaire et transport</b>
7.2.1.	Plan québécois des infrastructures 2024-2034 – <b>pour adoption</b>
7.2.2.	<i>Cadre d'organisation scolaire 2024-2027</i> – <b>adoption pour consultation</b>
<b>7.3.</b>	<b>Ressources financières</b>
<b>7.4.</b>	<b>Ressources humaines</b>
<b>7.5.</b>	<b>Ressources des technologies de l'information</b>
<b>8.</b>	<b>Secrétariat général</b>
8.1.	Rapport annuel de la protectrice de l'élève pour l'année scolaire 2022-2023 – <b>pour dépôt</b>
8.2.	Comité des ressources humaines – Nomination d'un membre – Retour sur la résolution n° CA-230829-415 – <b>pour adoption</b>
8.3.	Retour sur l'élection de la vice-présidence du conseil d'administration – <b>pour adoption</b>
<b>9.</b>	<b>Dossier à huis clos</b>
9.1.	Nomination de la direction générale – <b>pour adoption</b>
<b>10.</b>	<b>Administration générale</b>
10.1.	Reddition de comptes 2022-2023 de la directrice générale à l'égard des pouvoirs délégués par le conseil d'administration – <b>pour information</b>
<b>11.</b>	<b>Information sur les travaux des comités</b>
11.1.	Comité des ressources humaines
11.2.	Comité de gouvernance et d'éthique : bilan des travaux du 27 septembre 2023
11.3.	Comité de vérification
11.4.	Comité consultatif de transport
11.5.	Comité de parents : procès-verbal du 8 juin 2023
<b>12.</b>	<b>Information et question des membres du conseil d'administration</b>
12.1.	Information de la présidence
12.2.	Information et faits saillants de la directrice générale
<b>13.</b>	<b>Autre</b>
13.1.	Varia
<b>14.</b>	<b>Clôture</b>
14.1.	Levée de l'assemblée

*DE PERMETTRE* à la présidence d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

### **Adopté**

Il est 19 h 43.

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La secrétaire générale, M<sup>e</sup> Marie-France Dion, expose les règles de la *Période de questions du public*.

**Monsieur Alexandre Legault**, à titre personnel, interpelle les membres du conseil d'administration relativement à *Politique organisationnelle des services de garde* (SEJ-18). Plus précisément, il questionne l'interprétation du CSSMI au sujet de l'obligation d'avoir une tarification individuelle, et souhaite savoir si une

nouvelle consultation sur cet enjeu sera effectuée.

Madame Isabelle Cloutier, directrice des Services éducatifs aux jeunes, répond que le CA a été informé des implications des changements de la réglementation. Elle rappelle également que le service de garde est autofinancé.

Dans un souci d'équité envers tous les élèves et leurs parents, le CA a décidé de maintenir la SEJ-18, telle que proposée à plusieurs reprises. La présidente, Mme Edna Myrthil, ajoute qu'aucun nouveau fait n'a été présenté depuis la décision du CA en mai dernier, de sorte que le CA n'a pas à revenir sur sa décision.

### **1.3. ASSERMENTATION DE M. PATRICK COURTEMANCHE, MEMBRE REPRÉSENTANT LE PERSONNEL D'ENCADREMENT ET DÉPÔT DE SA DÉCLARATION ET ENGAGEMENT**

La secrétaire générale, M<sup>e</sup> Marie-France Dion, explique le processus de désignation du personnel d'encadrement qui s'est terminé le 6 octobre 2023 à 23 h 59. Puisque seule la candidature de M. Patrick Courtemanche a été soumise, ce dernier est déclaré désigné membre du personnel d'encadrement par acclamation, conformément à l'article 5.6 du *Processus de désignation*.

Conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres désignés au conseil d'administration doivent, dans les 30 jours de leur entrée en fonction, prêter serment devant le directeur général du centre de services scolaire, ou la personne qu'il désigne, de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité. Cette prestation de serment est faite dans le grand livre des délibérations.

M. Patrick Courtemanche, élu membre du personnel d'encadrement pour la partie non écoulee du mandat de Mme Carole Dallaire (30 juin 2025), prête serment devant la directrice générale, M<sup>me</sup> Nathalie Joannette. Cette prestation de serment est déposée dans le grand livre des délibérations.

Il signe et remet sa déclaration et engagement, laquelle est déposée au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 121.

## **4. AGENDA DE CONSENTEMENT**

### **4.1.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 AOÛT 2023**

Résolution n° CA-231010-424

Il est proposé par M. Alain Jutras

*D'ADOPTER* tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2023.

**Adopté**

### **4.1.2. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 AOÛT 2023**

Un suivi écrit quant à une question concernant le tableau *Données sur le comblement des besoins 2022-2023* annexé au rapport de la directrice générale présenté lors de la séance ordinaire du 29 août 2023 est déposé en information au cahier de la présente séance.

## **4.2. REDDITION DE COMPTES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE –**

## **ATTRIBUTION DE CONTRATS DE CONSTRUCTION DE PLUS DE 1 M\$**

Aucun contrat de construction de plus de 1 M\$ n'a été octroyé entre le 24 août et le 29 septembre 2023 par la directrice générale. Un écrit à cet effet est déposé en information au cahier de la présente séance.

### **5. DOSSIER(S) RETIRÉ(S) DE L'AGENDA DE CONSENTEMENT (LE CAS ÉCHÉANT)**

Aucun dossier n'a été retiré de l'agenda de consentement pour être discuté par les administrateurs.

### **8. SECRETARIAT GÉNÉRAL**

#### **8.1. RAPPORT ANNUEL DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 – POUR DÉPÔT**

La protectrice de l'élève, Mme Francine Ladouceur, accompagnée du protecteur de l'élève substitut, M. Jean Poitras, présente son rapport annuel 2022-2023 aux membres du conseil d'administration.

Elle souligne la collaboration reçue des membres de la Direction générale, de la secrétaire générale, des directions et directions adjointes des écoles et des centres impliqués, des intervenants des services éducatifs aux jeunes et de la responsable du soutien à la communauté.

#### **MOTION DE REMERCIEMENTS**

Résolution n° CA-231010-425

Il est proposé par Mme Edna Myrthil

*DE REMERCIER* la protectrice de l'élève, madame Francine Ladouceur, ainsi que le protecteur de l'élève substitut, monsieur Jean Poitras, pour le travail effectué tout au cours de leur mandat et la rigueur dont ils ont fait preuve.

#### **Adopté**

La directrice générale, Mme Nathalie Joannette, remercie également Mme Ladouceur et M. Poitras qui ont toujours travaillé dans le respect, la rigueur et le meilleur intérêt de l'élève.

#### **RAPPORT ANNUEL DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 – POUR DÉPÔT**

Résolution n° CA-231010-426

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Rapport annuel 2022-2023 de la protectrice de l'élève

*ATTENDU* les dispositions de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

*ATTENDU* qu'en vertu de ces dispositions, le protecteur de l'élève doit transmettre annuellement un rapport;

*ATTENDU* le dépôt à la présidente, le 21 septembre 2023, du rapport annuel de la protectrice de l'élève, par madame Francine Ladouceur;

Il est proposé par M. Christian Slachetka

*DE RECEVOIR* le rapport annuel de la protectrice de l'élève pour l'année scolaire 2022-2023.

*DE VERSER* ledit rapport annuel de la protectrice de l'élève au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 122.

**Adopté**

## **10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **10.1. REDDITION DE COMPTES 2022-2023 DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À L'ÉGARD DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Conformément au *Règlement de délégation de pouvoirs* (SIP-08) du Centre de services scolaire des Mille-Îles, la directrice générale, Mme Nathalie Joannette, a produit une reddition de comptes 2022-2023 à l'égard des pouvoirs délégués par le conseil d'administration. Celle-ci a été déposée pour information au cahier de la présente séance. Aucune question n'a été posée par les membres du conseil d'administration.

Ladite reddition de comptes 2022-2023 est versée au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 123.

## **8. SECRETARIAT GÉNÉRAL**

### **8.3. RETOUR SUR L'ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Résolution n° CA-231010-427

Il a été porté à l'attention du conseil d'administration que le Centre de services scolaire a été à l'encontre d'une règle prévue au *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration* (SI-02), au regard de l'élection des officiers (art. 4.1).

*ATTENDU* que, lors de sa séance ordinaire du 29 août 2023, le conseil d'administration a procédé à la nomination de la présidente du CA (rés. n° CA-230829-409);

*ATTENDU* que madame Edna Myrthil, qui occupait le poste de vice-présidente, a été élue par les membres du CA au poste de présidente;

*ATTENDU* que le poste de vice-présidente est ainsi devenu vacant;

*ATTENDU* que, par souci d'efficacité, le conseil d'administration a procédé à l'élection de la vice-présidente, séance tenante, lors de cette même séance ordinaire (rés. n° CA-230829-410);

Il est proposé par M. Alain Jutras

*DE RATIFIER* l'élection de monsieur Lessead Jaziri à titre de vice-président du conseil d'administration.

**Adopté**

## **6. SERVICES ÉDUCATIFS**

## 6.2. Secteur des adultes

### 6.2.1. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR UN AJOUT D'ESPACE EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Résolution n° CA-231010-428

Document déposé :

A) Sommaire

*ATTENDU* que les écoles du CSSMI sont en surcapacité avec plus de 1 700 places manquantes;

*ATTENDU* qu'une solution présentée au ministère de l'Éducation consiste à utiliser des locaux actuellement occupés par le Centre de formation professionnelle de l'automobile (CFPA), adjacents à la Polyvalente Sainte-Thérèse, pour augmenter la capacité d'accueil de cette dernière;

*ATTENDU* que le CFPA devra être relocalisé;

*ATTENDU* que l'évaluation des coûts de la relocalisation du CFPA, estimée à partir des outils ministériels, est de 43 534 764 \$;

*ATTENDU* que le CSSMI doit présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation pour mener à terme le projet d'aménagement de l'espace, par le biais de la sous-mesure 50512 – *Ajout d'espace pour la formation professionnelle menant à un diplôme délivré par le ministre*, et ce, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2023-2033;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Émilie Saint-Jacques

*D'AUTORISER* le Centre de services scolaire des Mille-Îles à formuler une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation, en lien avec la sous-mesure 50512 – *Ajout d'espace pour la formation professionnelle menant un diplôme délivré par le ministre*, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2023-2033, pour le déménagement du Centre de formation professionnelle de l'automobile.

**Adopté**

### 6.2.2. DEMANDE DE LOCATION D'IMMEUBLE EN FORMATION GÉNÉRALE ADULTE

Résolution n° CA-231010-429

Document déposé :

A) Sommaire

*ATTENDU* la vétusté extrême des équipements de ventilation et de chauffage du Centre multiservice de Sainte-Thérèse;

*ATTENDU* les conclusions de l'analyse de la firme GBI affirmant que les travaux doivent s'effectuer en un seul projet;

*ATTENDU* les recommandations de la firme GBI d'effectuer les travaux en une seule phase inoccupée;

*ATTENDU* que le CSSMI doit offrir la formation aux élèves adultes de la région est du CSSMI pendant toute la durée des travaux;

*ATTENDU* que l'évaluation des coûts de location d'un immeuble répondant aux besoins de formation de nos élèves adultes de la région est du CSSMI est estimée de 4 à 5 millions de dollars pour 2 ans.

*ATTENDU* que le CSSMI doit présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation dans le cadre de la mesure 30145 – *Location d'immeubles*;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Isabelle Gonthier

*D'AUTORISER* le Centre de services scolaire des Mille-Îles à formuler une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation, en lien avec la mesure 30145 – *Location d'immeubles*, pour la relocalisation du Centre multiservice de Sainte-Thérèse pour la durée des travaux.

Le vote est demandé par M. Christian Slachetka.

POUR (9) : Patrick Courtemanche, Isabelle Gonthier, Lessead Jaziri, Alain Jutras, Simon Legault, Edna Myrthil, Émilie St-Jacques, Dominique Sylvain et Mélanie Villemaire.

CONTRE (0).

ABSTENTION (1) : Christian Slachetka.

**Adopté à l'unanimité**

### **6.2.3. DEMANDE DE SUBVENTION AU SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE POUR LE CENTRE DE FORMATION CONSTRUC-PLUS** Résolution n° CA-231010-430

Document déposé :

A) Sommaire

*ATTENDU* que le Secrétariat à la condition féminine sollicite la contribution et l'expertise de partenaires pour augmenter la présence des femmes dans les emplois d'avenir et de la construction;

*ATTENDU* que la demande d'aide financière pour le projet doit être appuyée d'une résolution du conseil d'administration, selon les règles du Secrétariat à la condition féminine;

*ATTENDU* que le Centre de formation Construc-Plus offre des programmes de formation dans le secteur de la construction;

*ATTENDU* que le Centre de formation Construc-Plus souhaite déposer une demande d'aide financière;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Patrick Courtemanche

*D'AUTORISER* la directrice générale, ou le cas échéant, son représentant, à soumettre une demande d'aide financière relativement au projet « Bâtir l'avenir au féminin », dans le cadre de l'*Appel de projets 2023-2024 – Mise en œuvre d'actions spécifiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes* du Secrétariat à la condition féminine, et à signer les documents relatifs à la demande d'aide financière et à la convention d'aide

financière, ainsi que tout autre document afin de donner effet à la présente.

**Adopté**

## **7. SERVICES ADMINISTRATIFS**

### **7.1. Ressources matérielles**

#### **7.1.1. REMPLACEMENT DE BÂTIMENTS OU DE BLOCS DE CONSTRUCTION – AJOUT À LA DEMANDE INITIALE**

Résolution n° CA-231010-431

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolutions n°s CC-191022-5243, CA-201021-23 et CA-221004-261
- C) Lettres du MEQ datées du 20 août 2020, 1<sup>er</sup> novembre 2021 et 3 juin 2022
- D) Exemple d'analyse comparative
- E) Portrait de la vétusté

*ATTENDU* que des demandes officielles de procéder au remplacement de bâtiments ou blocs de construction ont été autorisées lors des séances ordinaires du conseil des commissaires du 22 octobre 2019 (rés. n° CC-191022- 5243) et du conseil d'administration du 21 octobre 2020 (rés. n° CA-201021-23) et du 4 octobre 2022 (rés. n° CA-221004-261);

*ATTENDU* les autorisations du ministère de l'Éducation du 20 août 2020 (écoles Terre des jeunes, du Trait-d'Union (pavillon Adolphe-Chapleau), secondaire du Harfang (pavillon Saint-François) et Terre-Soleil), du 1<sup>er</sup> novembre 2021 (écoles du Trait-d'Union (pavillon Charles Ducharme), Village-des-Jeunes et Notre-Dame) et du 3 juin 2022 (écoles des Mésanges et Saint-Pierre);

*ATTENDU* les analyses démontrant qu'il serait moins coûteux de remplacer le bâtiment ou un bloc de construction pour les écoles suivantes :

- École Le Tandem (pavillon Augustin-Charlebois);
- École Le Tandem (pavillon Lionel-Bertrand).

*ATTENDU* que le CSSMI doit présenter une demande de remplacement au ministère de l'Éducation pour les bâtiments ou blocs de construction ciblés ci-dessus;

*ATTENDU* que ladite demande doit être complétée par une résolution du conseil d'administration;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Alain Jutras

*D'AUTORISER* la directrice générale, ou le cas échéant, son représentant, à présenter au ministère de l'Éducation une demande officielle de remplacement pour tous les bâtiments ou blocs de construction ciblés, à savoir : l'école Le Tandem (pavillon Augustin-Charlebois) et l'école Le Tandem (pavillon Lionel-Bertrand), afin de les ajouter à la liste présentée en 2019, en 2021 et en 2022;

*D'AUTORISER* le Service des ressources matérielles à procéder au remplacement des bâtiments ou blocs de construction ciblés, une fois l'autorisation du ministère de l'Éducation reçue.

**Adopté**

## 7.2. Organisation scolaire et transport

### 7.2.1. PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2024-2034

Résolution n° CA-231010-432

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution n° CA-221004-262
- C) Document d'information sur le plan québécois des infrastructures 2024-2034

*ATTENDU* les plus récentes prévisions de clientèles et la croissance des besoins en places-élèves au primaire et au secondaire sur l'ensemble du territoire du Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI) et le déploiement de la maternelle 4 ans;

*ATTENDU* les plus récentes analyses ministérielles déterminant les besoins en places-élèves au CSSMI;

*ATTENDU* le nouveau processus de planification des besoins d'espace en lien avec les villes;

*ATTENDU* la volonté ministérielle d'augmenter le nombre de groupes de maternelle 4 ans;

*ATTENDU* que, pour le CSSMI, la réalisation de cette volonté ministérielle correspondrait à plus de 200 nouveaux groupes de maternelle 4 ans;

*ATTENDU* le manque de locaux déjà existant pour desservir l'ensemble de la clientèle préscolaire, primaire et secondaire du CSSMI;

*ATTENDU* les 37 locaux sans fenêtre dans les différentes écoles primaires du CSSMI;

*ATTENDU* l'importante croissance de clientèle déjà observée et anticipée au secondaire dans les prochaines années;

*ATTENDU* que le ministère de l'Éducation n'a pas retenu les demandes suivantes au PQI 2023-2033, soit : agrandissement de 8 locaux à l'école Chante-Bois, agrandissement de 6 locaux à l'école des Pins, agrandissement de 8 locaux à l'école Jeunes du monde, agrandissement de 14 locaux à l'école Arc-en-ciel, ajout d'un gymnase à l'école des Lucioles, ajout d'un gymnase à l'école Sauvé, ajout d'un gymnase à l'école de la Seigneurie, construction d'une nouvelle école primaire de 28 locaux à Blainville, construction d'une nouvelle école primaire de 28 locaux à Bois-des-Filion, construction d'une nouvelle école primaire de 24 locaux à Deux-Montagnes, agrandissement de 200 places-élèves à l'école Saint-Gabriel, et construction d'une nouvelle école secondaire dans le secteur est de 1250 places-élèves;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Dominique Sylvain

*DE RÉITÉRER* au ministère de l'Éducation les demandes suivantes :

- l'ajout d'un gymnase à l'école Sauvé (rés. n° CA- 221004-262);
- l'ajout d'un gymnase à l'école des Lucioles (rés. n° CA-221004-262);
- l'ajout d'un gymnase à l'école de la Seigneurie (rés. n° CA-221004-262);

- l'agrandissement de l'école Saint-Gabriel pour une capacité d'accueil supplémentaire de 200 places-élèves (rés. n° CA-221004-262);
- la construction d'une nouvelle école secondaire dans le secteur Blainville/Terrebonne d'une capacité d'accueil de 1250 places-élèves (rés. n° CA-221004-262);
- la construction d'une nouvelle école primaire de 28 locaux à Blainville (rés. n° CA-221004-262);

*DE DEMANDER* au ministère de l'Éducation :

- l'agrandissement de 9 locaux à l'école des Pins;
- l'agrandissement de 4 locaux à l'école Le Tandem;
- l'agrandissement de 10 locaux à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption;
- l'agrandissement à la Polyvalente Sainte-Thérèse pour une capacité d'accueil supplémentaire de 600 places-élèves;
- la construction d'une nouvelle école primaire de 20 locaux à Bois-des-Filion;
- la construction d'une nouvelle école primaire de 19 locaux à Deux-Montagnes.

*DE TRANSMETTRE* copie de la présente résolution aux villes concernées par une construction ou un agrandissement d'école, à savoir : Blainville, Bois-des-Filion, Deux-Montagnes, Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Sainte-Thérèse et Terrebonne;

*DE VERSER* lesdits documents au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 124.

**Adopté**

### **7.2.2. CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2024-2027 – ADOPTION POUR CONSULTATION**

Résolution n° CA-231010-433

La directrice du Service de l'organisation scolaire et du transport, Mme Isabelle Guay, rappelle aux membres que le plan triennal de répartition et destination de ses immeubles, ainsi que la liste des établissements, sont les seuls objets de consultation prévus à la *Loi sur l'instruction publique*. Néanmoins, le CSSMI consulte toute sa communauté éducative à cet égard.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Document de consultation : Projet du Cadre d'organisation scolaire 2024-2027, incluant la démarche de consultation
- C) Projet de grille-réponse à la consultation

*ATTENDU* que le Centre de services scolaire doit revoir annuellement son cadre d'organisation scolaire;

*ATTENDU* les articles pertinents de la *Loi sur l'instruction publique*, notamment les articles 193 et 211;

*ATTENDU* que le conseil d'administration souhaite obtenir l'avis des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves HDAA, des municipalités du territoire, des syndicats et associations et de toute personne intéressée à émettre un avis;

*ATTENDU* les discussions durant les diverses rencontres de travail au printemps 2023 avec les membres des conseils d'établissement concernés, et le consensus en ressortant;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Simon Legault

*D'ADOPTER*, aux fins de consultation, le projet du *Cadre d'organisation scolaire 2024-2027*, incluant la démarche de consultation;

*DE TENIR* une audience publique le 7 novembre 2023;

*DE RECEVOIR* les avis par écrit jusqu'au 23 novembre 2023 en vue d'une décision lors de la séance du conseil d'administration du 12 décembre 2023;

*DE VERSER* lesdits documents au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 125.

**Adopté**

## **8. SECRETARIAT GÉNÉRAL**

### **8.1. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION D'UN MEMBRE – RETOUR SUR LA RÉOLUTION N° CA-230829-415** Résolution n° CA-231010-434

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution n° CA-201215-44 *Comité des ressources humaines – composition et nomination des membres*
- C) Résolution n° CA-230829-415 *Désignation des membres aux comités légaux*

*ATTENDU* que, le 15 décembre 2020, le conseil d'administration a déterminé la composition des membres du comité des ressources humaines en vertu de la résolution n° CA-201215-44, à savoir :

- trois (3) membres du conseil d'administration (CA), incluant un membre de la communauté. Dans la mesure du possible, si un membre de la communauté a été désigné au CA en raison d'une expertise spécifique s'apparentant au mandat du comité, il devrait faire partie de ce comité;
- deux (2) membres nommés par la directrice générale.

*ATTENDU* que, suivant la résolution n° CA-201215-44, il a été déterminé que les membres du CA représentant le personnel ne pourront pas siéger au comité des ressources humaines, étant donné la nature du mandat de ce comité et du fait que les membres du CA représentant le personnel pourraient avoir à s'abstenir de voter à ce sujet (art. 328 (4) de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*);

*ATTENDU* que, le 28 août 2023, le conseil d'administration a nommé madame Isabelle Gonthier, membre du personnel d'encadrement au comité des

ressources humaines, en vertu de la résolution n° CA-230829-415;

*ATTENDU* qu'il y a lieu de remplacer madame Isabelle Gonthier au comité des ressources humaines;

Il est proposé par M. Alain Jutras

*DE NOMMER* madame Émilie St-Jacques membre du comité des ressources humaines en remplacement de madame Isabelle Gonthier de manière à ce que le comité des ressources humaines soit composé des trois (3) membres du conseil d'administration suivants :

- M<sup>me</sup> Mélanie Villemare
- M. Simon Legault
- M<sup>me</sup> Émilie St-Jacques

*DE RESCINDER*, par conséquent, la résolution n° CA-230829-415 en partie.

**Adopté**

### **SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS**

Résolution n° CA-231010-435

Il est proposé par Mme Edna Myrthil

*DE SUSPENDRE* les délibérations pour 10 minutes.

**Adopté**

Il est 21 h 06.

### **REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS**

Résolution n° CA-231010-436

Il est proposé par Mme Edna Myrthil

*DE REPRENDRE* les délibérations.

**Adopté**

Il est 21 h 19.

## **9. DOSSIER À HUIS CLOS**

La présidente, Mme Edna Myrthil, informe les membres du conseil d'administration de la présence d'une invitée : Mme Marie-Pier Bélanger de la firme Humance | Culture & Performance, laquelle se joint à la séance pour la présentation de la nomination de la direction générale.

Il est 20 h 20.

La secrétaire générale, M<sup>e</sup> Marie-France Dion, explique que tous les membres du conseil d'administration ont reçu la documentation pertinente à la nomination de la direction générale de manière confidentielle. Ce sujet sera traité en huis clos.

**HUIS CLOS**

Résolution n° CA-231010-437

Il est proposé par Mme Mélanie Villemaire

*DE SIÉGER* temporairement à huis clos.

**Adopté**

Il est 21 h 20.

Mme Marie-Pier Bélanger quitte la salle à 21 h 35 pour permettre la délibération des membres du conseil d'administration.

**SÉANCE PUBLIQUE**

Résolution n° CA-231010-438

Il est proposé par M. Patrick Courtemanche

*DE SIÉGER* en séance publique.

**Adopté**

Il est 22 h 12.

**9.1. NOMINATION À UN POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE**

Résolution n° CA-231010-439

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Compte rendu du processus de sélection
- C) Processus de sélection de la direction générale du CSSMI
- D) Affichage du poste
- E) Lettre de présentation et CV du candidat

*ATTENDU* les affichages ayant trait au poste de direction générale;

*ATTENDU* la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Émilie St-Jacques

*DE NOMMER* monsieur Roch-André Malo au poste de directeur général du Centre de services scolaire des Mille-Îles et de le soumettre à une période de probation d'une durée d'un an;

*QUE*, conséquemment, tel que le précise le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des centres de services scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal*, monsieur Roch-André Malo sera directeur général pour une période indéterminée, à moins que l'une ou l'autre des parties décide d'y mettre fin;

*DE DÉTERMINER* la date d'entrée en fonction de monsieur Roch-André Malo le 4 décembre 2023.

**Adopté**

**11. INFORMATION SUR LES TRAVAUX DES COMITÉS**

## **11.2. COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

Monsieur Lessead Jaziri, président du comité de gouvernance et d'éthique, fait état des travaux en cours et mentionne qu'un nouveau sondage sur l'efficacité du conseil d'administration sera transmis aux membres.

## **12. INFORMATION ET QUESTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **12.1. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE**

La présidente, Mme Edna Myrthil, remercie la directrice générale, Nathalie Joannette, pour l'ensemble de sa carrière professionnelle au CSSMI.

### **12.2. INFORMATION ET FAITS SAILLANTS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

La directrice générale, Mme Nathalie Joannette, informe les membres du décès d'une élève habitant sur le territoire du CSSMI et qui fréquentait une école spécialisée du CSSDM. Elle souligne par ailleurs le travail de Jonathan Leggitt, coordonnateur au service de l'organisation scolaire et du transport, dans ce contexte difficile.

De plus, elle discute des démarches à venir au niveau de la mise en œuvre du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR), ainsi que des outils de monitoring qui seront utilisés par les équipes administratives.

Elle termine en indiquant avoir rencontré la Protectrice régionale de l'élève, madame Johanne Vallières.

## **13. AUTRE**

### **13.2. VARIA**

Aucun sujet.

## **14. CLÔTURE**

### **14.2. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE** Résolution n° CA-231010-440

Il est proposé par M. Christian Slachetka

*DE LEVER* la séance.

**Adopté**

Il est 22 h 30.

La directrice générale termine en remerciant chaleureusement M. Christian Slachetka pour son implication au sein du conseil d'administration depuis sa création.

Edna Myrthil, présidente

M<sup>e</sup> Marie-France Dion, secrétaire générale